

La société LANGUEDOC CHIMIE dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément phytopharmaceutique N°LR 00209

# Informations sécurité

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA

NOTA:

Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier.

La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

# **DEBROUSSAILLANT 2D-P**

Débroussaillant à action foliaire et désherbant sélectif gazon



## V

#### LES AVANTAGES

#### Solution à base de 2 substances actives complémentaires qui possèdent :

- Un très large spectre d'efficacité. (ligneux, semi ligneux, dicotylédones)
- Une forte puissance de dégagement
- Une grande sécurité d'emploi (pas d'action par le sol)



#### LES UTILISATIONS

- Pénétration rapide dans le végétal grâce à sa formulation ester.
- Action systémique, de la feuille aux racines.
- Respect du couvert de graminées, favorise leur implantation (talus ... ).
- Efficacité complète grâce à ses 2 substances actives complémentaires.



#### **MODE D'EMPLOI**



Usages homologués	Dose max.	Nombre max. d'applications	Zone non traitée aquatique
Traitements généraux*Dévitalisation de broussailles	1,5 L/hL*	1/an Une application tous les 3 ans pour une utilisation à l'automne	5 mètres
Forêt*Désherbage*Avt Plantation	1,5 L/hL*		5 mètres
JEVI*Débroussaillage	1,5 L/hL*	1/an	5 mètres
Gazons de graminées*Désherbage	3 L/ha		5 mètres

- \* Soit 1,5 L de DEBROUSSAILLANT 2D P® dans 100 L d'eau, soit 15 L/ha (pour un volume de bouillie de 1000 L/ha). Pour Usages non agricoles\*Débroussaillage :
- Autorisé pour le traitement des surfaces perméables.
- -Non autorisé pour le traitement des surfaces imperméables et des bordures de plans d'eau.

#### 2 substances actives complémentaires

### **DICHLORPROP-P**

- Action systémique dans l'ensemble de la plante.
- Croissance désordonnée par activation de la division cellulaire.
- Elongation cellulaire, destruction des tissus de vascularisation.
- Ralentissement et arrêt de la photosynthèse.



- Phytohormone herbicide, absorbé par les feuilles et véhiculé par la sève dans l'ensemble de la plante (action systémique).
- Perturbe la croissance jusqu'à la destruction des tissus de vascularisation
- Ralentissement et arrêt de la photosynthèse.





# LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe – CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70 www.languedoc-chimie.com





La société LANGUEDOC CHIMIE dispose d'un agrément d'entreprise exerçant une activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Agrément phytopharmaceutique N°LR 00209

# Informations sécurité

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA:

Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier. La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

## **DEBROUSSAILLANT 2D-P**

Débroussaillant à action foliaire et désherbant sélectif gazon



# INFORMATIONS TECHNIQUES

Débroussaillant 2D P : Elaboré à partir de deux substances actives systémiques et complémentaires, il détruit rapidement et efficacement les broussailles. Il est très adapté pour la destruction des espèces ligneuses, semi-ligneuses ou des dicotylédones résistantes, il respecte les graminées et conserve ainsi le couvert végétal.

#### CARACTÉRISITIQUES

AMM	2030332	
MATIÈRE ACTIVE	240 g/L (soit 23,8% p/p) de 2,4-D + 120 g/L (soit 11,9% p/p) de dichlorprop-p (sous forme ester ethyl hexyl)	
FORMULATION	Concentré Emulsionnable (EC)	
USAGES ET DOSES	Traitements généraux*Dévitalisation de broussailles ; Forêt*Désherbage*Avant Plantation ; JEVI*Débroussaillage : 1,5 L/ hL (soit 15 L/ha pour un volume de bouillie de 1000 L/ha) Gazons de graminées*Désherbage : 3 L/ha.	
NOMBRE MAX. D'APPLICATIONS	Traitements généraux*Dévitalisation de broussailles ; Forêt*Désherbage*Avt Plantation : 1 application par an (Une application tous les 3 ans pour une utilisation à l'automne) JEVI*Débroussaillage ; Gazons de graminées*Désherbage : 1 application par an	
DRE	6 heures	
ZNT	Aquatique : 5 mètres	
CLASSEMENT	Attention - EUH208 H302 H410 EUH401	



#### **EMBALLAGES VIDES**

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

#### Attentior

EUH208 Contient du 2,4-D EHE et du dichlorprop-P EHE. Peut produire une réaction allergique. H302 Nocif en cas d'ingestion H410 Très toxique pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison en cas de malaise. P330 : Rincer la bouche. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Eliminer le contenu/ =récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Délai de rentrée : 6 heures SPe1 : Usage forêt et dévitalisation de broussailles : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur plus de 30% de la surface et dans le cas d'une application à l'automne ne pas appliquer ce produit ou tout autre préparation contenant du 2,4-D plus d'un an sur trois. SPe2 : Usage gazon de graminées : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone-tampon non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau. SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours des ferme ou des routes.] EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.





PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



### LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe – CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70 www.languedoc-chimie.com

